



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Meurthe-et-Moselle

## TRAVAILLEUR INDEPENDANT

[Cliquez ici si vous créez votre entreprise](#)

[et souhaitez connaître vos droits et démarches en tant qu'assuré social](#)

[visitez notre site dédié aux assurés travailleurs indépendants](#)



**Pour des démarches faciles, partout et à tout moment, créez votre compte Ameli !**

## AYEZ LE BON RÉFLEXE, avec le compte ameli :



suivre vos dépenses de santé



obtenir une attestation de droits



consulter l'avancement de votre dossier  
accident du travail



commander ou déclarer la perte ou le vol de  
votre carte Vitale



déclarer la naissance d'un nouveau-né



faire une demande par e-mail



prendre rendez-vous avec un conseiller

Cliquez sur l'image pour créer votre compte

**Comment faire** : <http://didacticiel.ameli.fr/assures/>

Pour installer l'application mobile et accéder à votre compte Ameli :



Si vous n'avez pas de compte Ameli, composez le **3646** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (*mesure exceptionnelle liée au Covid-19*) (service gratuit + prix d'un appel).

Quelques vidéos pour plus d'informations sur la chaîne YouTube de l'Assurance Maladie...

La couverture santé des travailleurs indépendants



Les démarches en ligne



Le Dossier Médical Partagé



L'Assurance Maladie, c'est aussi des conseils santé

Le Mal de dos



Novembre, le mois sans tabac

